

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS

sont reçues au

Bureau du Journal du Lot

et

se paient d'avance

Annonces... 25 c. a

Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS sont payés d'avance et ont lieu le 1er et le 16 de chaque mois.
se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.
Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 30 Mai 1872.

M. le duc d'Aumale a prononcé, dans la séance du 28 mai, un discours qui est appelé à un immense retentissement. Toutes les correspondances, tous les journaux sont unanimes à considérer ce discours comme un manifeste, tendant à préparer au Prince la succession de M. Thiers, soit comme président de la République, soit avec le simple titre de chef du pouvoir exécutif.
Une phrase importante, lancée évidemment avec intention, soulève dans la droite un certain mécontentement. Elle est relative au drapeau tricolore.
Personne n'ignorait que le drapeau tricolore était celui de la famille d'Orléans; mais il semblait superflu de le dire, et les membres même de la droite qui sont le plus sympathiques à ce drapeau, ont vu avec surprise M. le duc d'Aumale faire hautement une déclaration qui est une sorte de protestation contre le véritable chef de sa propre Maison, M. le comte de Chambord.
Au lieu de favoriser l'accord entre la droite et le centre droit, M. le duc d'Aumale se trouve forcément incliner vers la gauche, qui ne sait que renverser tous les gouvernements.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Fin de la séance du 27 mai.

M. le général Trochu. Même pendant les beaux jours du premier empire, la discipline disparaît dans l'armée; la maraude éloignait les deux tiers de l'armée à Wagram comme sur bien d'autres champs de bataille. Les trois grands vices de l'empire furent le remplacement, qui, avec le temps, devait amener dans l'armée le prolétariat, et le prolétariat le plus misérable, chargé de garder la richesse; la centralisation violente qui comprenait toute direction, surveillance, contrôle, éducation et qui rendait impossible toute mobilisation des grands corps d'armée; enfin l'abaissement des caractères par le développement des ambitions personnelles. (Vive approbation.) Sous la Restauration, le maréchal Gouvion Saint-Cyr, sous le gouvernement de 1830, le maréchal Soult, s'efforçaient de lutter contre cet état de choses. Les lois de 1818, de 1824 et de 1832, furent de nobles efforts.
Le recrutement fut fixé d'une façon meilleure, et la loi sur l'état des officiers fut un trait de génie du maréchal Soult. Ce qu'il faut que nous fassions pour l'avenir militaire, c'est une loi sur l'état des sous-officiers; le second empire exagéra les vices du premier empire, et la loi de l'exonération fut la ruine de l'esprit militaire français.
Quant à l'abaissement des caractères, la grande capitulation militaire qui précéda le coup d'Etat du 2 décembre 1851 fut pour l'état militaire en France un coup mortel. (Vifs applaudissements.) Nous nous trouvons aujourd'hui devant la nouvelle légende prussienne, abordons-la de front. C'est ainsi que nous devons réparer les ruines sociales.
Comment arriverons-nous à ce résultat? Par ce qui est déclaré dans un livre dont je ne connais pas personnellement l'auteur: le Salut public par l'éducation, par M. Ch. Robert, ancien secrétaire au ministère de l'instruction publique.
Oui, c'est par l'éducation nationale refaite, que nous nous sauverons.

La Prusse, en 1806, était dans un désastre plus grand que celui où nous sommes. La France était à Berlin, mais l'esprit national se refit avec Guillaume de Humboldt par l'enseignement, avec Fichte et ses discours brûlants, avec Arndt et son ardeur patriotique. Faisons comme la Prusse, travaillons à préparer notre reconstitution complète par la réforme de l'éducation nationale et par la réforme de l'armée. (Approbation.)

Cette reconstitution, comment l'aurons-nous? Par la paix. Je prononce la paix, vous le remarquez, car la revanche sur nous-mêmes, c'est la grande revanche que nous avons à prendre. L'autre revanche ne viendra que quand nous l'aurons méritée. (Vifs applaudissements.)

Cette reconstitution sociale, nous l'aurons par la paix, non d'une seule génération, mais peut-être de plusieurs générations, c'est une nécessité pour atteindre à ce grand but; cette rénovation, nous l'aurons par l'adoption du principe du service personnel encadré par une solidarité qu'il n'a pas eue jusqu'ici.

Par l'adoption de ce principe, vous rétablirez dans le pays l'honneur, le patriotisme, le goût des armes, et en faisant honorer la profession des armes, vous triplerez les forces effectives de la nation.

Ce but, vous l'obtiendrez par le travail et l'émulation dans le travail. On parle de règlements de fer. Ce qui relèvera plus sûrement la discipline, ce sera le travail et l'émulation dans le travail.

Et si, dans la dernière guerre, les marins ont donné l'exemple de la discipline à nos soldats qui ne la connaissaient plus ou la connaissaient mal, c'est que les marins, de l'aube à la chute du jour, sont des travailleurs. (Vive approbation.) Enfin, vous arriverez à ce résultat par la décentralisation et une sage décentralisation des forces militaires répandues dans le pays.

Le ministre de la guerre gardera, d'ailleurs, ses hautes attributions de surveillance et de contrôle que garantissent sa responsabilité politique; mais l'armée française, par les décentralisations, se mobilisera par groupe; dans chaque groupe il y aura tous les éléments de l'armée elle-même, et de cette manière vous serez toujours prêts dans la paix à la guerre.

Vous mettez la dernière main à l'édifice par une éducation moins subalterne, moins routinière, par une éducation plus haute, et vous montrerez ainsi à l'armée la grandeur et l'austérité de sa mission publique.

L'armée n'oubliera pas que le succès est aux soldats qui travaillent, qui sont calmes, qui marchent côte à côte, après avoir, comme l'a très-bien dit le précédent orateur, invoqué le Dieu des armées. (Très-bien! très-bien! à droite.) Vous ramènerez l'armée à la modestie et en même temps au véritable sentiment de son rôle.

Vous serez la première Assemblée qui aura compris les véritables instincts, le véritable esprit de l'armée, vous qui aurez donné sa véritable direction et vous aurez sauvé le pays. (Applaudissements prolongés.)

Séance du 28 mai.

M. le colonel Denfert-Rochereau, présente quelques observations sur le projet de loi, au point de vue de l'obéissance passive et de l'instruction. Il repousse l'obéissance passive telle qu'on l'a entendue jusqu'ici.

M. le général Changarnier relève vivement les paroles du précédent orateur contre la discipline.

M. le duc d'Aumale dit que la Chambre n'avait à s'occuper en ce moment ni d'une loi sur la discipline, sur l'instruction, mais d'une loi sur le recrutement. En passant à la seconde délibération de cette loi, en acclamant les paroles éloquantes, dit l'orateur, de mon honorable ami, le duc d'Audiffret-Pasquier, la Chambre a reconnu que cette mesure était nécessaire, elle a approuvé le principe du service personnel admis déjà par l'ancienne législation, mais qu'il faut affermir et étendre.

L'ancienne législation est devenue insuffisante.

Dès le moment de nos premiers revers, il a fallu recourir à des mesures exceptionnelles, extra-légales. Il importe de rendre le service plus efficace sans nuire à l'accroissement de la population, sans tarir les sources de la richesse publique, mais en se rappelant que pour tout citoyen le premier et le plus saint des devoirs est de défendre la patrie. (Vive approbation.)

La loi de 1832, qui est encore la base de notre système de recrutement (elle a été modifiée, mais elle subsiste toujours), est une loi bien faite, une bonne loi; car le caractère d'une bonne loi, c'est d'atteindre le but que le législateur se propose. Or, quel était le but à l'époque où cette loi fut rédigée? C'était d'avoir une armée de 500,000 hommes, soit 350,000 hommes prêts à marcher à la frontière. L'expérience a été faite, non-seulement sous le gouvernement de 1830, mais encore sous le gouvernement de 1848, et elle a pleinement réussi.

La loi de 1832 était complétée par les dispositions sur la garde nationale mobile; le législateur a peut-être été moins heureux en ce qui concerne cette dernière institution; mais l'esprit libéral était si répandu, les préoccupations si peu semblables à celles qui ont dominé depuis, que l'on n'a pas remis en question une partie de cet ensemble de législation. Aucune tentative pour remédier aux imperfections de la loi de 1832 n'a abouti.

Parmi ces imperfections, on a signalé l'abus du remplacement. L'orateur croit que cet abus a été exagéré; il existait plutôt dans la vie civile que dans la vie militaire. C'était le trafic des agences de remplacement, une sorte de traite des blancs, qui soulevait des plaintes. Dans l'armée, il y avait évidemment un certain préjugé contre les remplaçants, mais pas aussi fort qu'on l'a prétendu, et les remplaçants ont souvent rendu d'excellents services.

La loi de 1855 a constitué une tentative malheureuse. On en a parlé hier d'une manière détaillée, l'orateur n'y reviendra pas. Seulement il ne saurait s'abstenir d'en signaler les effets: le remplacement est devenu non plus une faculté, mais un droit et bientôt une habitude, de telle sorte que lorsque cette législation a été supprimée, l'habitude était enracinée au point que le chiffre des remplaçants n'a pas diminué.

Aujourd'hui le remplacement doit disparaître entièrement et complètement, dans l'intérêt de l'armée et dans l'intérêt du pays. Le service obligatoire est nécessaire, il sera accepté de grand cœur, à condition que vous n'ouvriez pas la porte au remplacement, car si vous l'ouvrez toute petite, on l'ouvrira toute grande.

Et les inconvénients du remplacement s'accroissent à mesure que le chiffre du contingent s'élève, et avec l'incorporation du contingent, qui sera acceptée par la Chambre, l'orateur l'espère.

Beaucoup de juges compétents s'effraient de cette incorporation, de ce passage dans les rangs d'un nombre d'hommes très considérables et dont une partie y restera à court terme. Mais si vous n'incorporez pas la totalité, la dépense reste à peu près la même, et le résultat est compromis, car les hommes ne deviennent soldats qu'en appartenant à une famille militaire. Voyez, en effet, ce qu'est aujourd'hui l'appel de la réserve. Les hommes arrivent inconnus au milieu d'inconnus, ils ne retrouvent plus leurs galons s'ils en ont eu, ils ne retrouvent plus leurs épaulettes de grenadiers ou de voltigeurs.

J'oublie, dit le duc d'Aumale, que c'est un anachronisme de parler ainsi. Il n'y a plus de grenadiers et de voltigeurs. Permettez-moi de regretter nos compagnies d'élite, dont le souvenir est associé à tant de combats, tant d'assauts tant de victoires! Je me rappelle que leur suppression était demandée dans le livre d'un de mes honorables camarades, le général Trochu, dans un livre que nous avons tous lu et admiré. C'était peut-être la proposition la plus contestable que l'on y trouvât; aussi est-ce la seule qui ait été adoptée. (Hilarité prolongée.)

L'orateur dit que cette loi est encore nécessaire parce qu'il faut que les questions touchant à l'organisation de l'armée soient résolues à l'avance. Les improvisations militaires sont trop malheureuses. Y avait-il un plus grand improvisateur que l'empereur Napoléon? Il improvisait avec génie; et cependant une de ses premières improvisations, l'armée de Marengo, dont le Président de la République a

fait un tableau si vivant, était déjà défectueuse, tandis que l'on a pu voir ce que valaient les armées qui n'étaient pas improvisées, à Hohenlinden, et dans la glorieuse capitulation de Gènes, telle que l'on voudrait qu'il n'y en eût pas d'autre dans notre histoire. (Très bien!) Puis sont venus Baylen, et Wagram, où, pour employer l'expression de Macdonald, les soldats n'étaient plus « cousus ensemble. » Et, pour parler de temps plus récents, rappelez-vous ces régiments de marche, qu'il a bien fallu former; l'orateur est loin de blâmer ceux qui ont tenté ce dernier effort pour sauver le pays. Les soldats ont été comme d'habitude vaillants, patients dans les misères et les privations, résignés, et faisant preuve des qualités que le soldat français aura toujours. (Très bien! — Applaudissements.)

Mais enfin, par les régiments improvisés de marche, on a dû voir qu'un numéro ne fait pas un régiment. Le général Trochu a parlé de la marine; le duc d'Aumale partage cette admiration pour les marins, si disciplinés, si courageux, imbus de l'esprit de corps. Mais le général, en faisant cette comparaison, n'a sans doute voulu parler que de ces régiments improvisés et incertains, car les vieux régiments français n'ont de leçon à recevoir de personne, ni comme courage ni comme discipline.

On peut sans doute souhaiter quelques modifications de détail dans le projet, l'orateur ne les examinera pas pour le moment. Si les institutions militaires forment un tout, comme l'a dit M. Jean Brunet, il faut bien commencer à les refaire par la base, c'est-à-dire par le recrutement.

La question de l'incorporation est liée avec celle de la durée du service. Il n'y a pas de plus controversée. L'orateur rappelle quelles ont été les opinions exprimées sous le gouvernement de la Restauration. Il loue à ce propos les soins, l'intelligence consacrés par le gouvernement de la Restauration au rétablissement de l'armée. (Très bien! — Applaudissements à droite.)

L'orateur cite l'opinion de M. d'Ambrugeac; on était en général en faveur d'un faible contingent et d'un long service. La plupart des généraux étaient attachés au chiffre de huit ans de service, qui était celui de l'ancienne monarchie. Aujourd'hui, la commission, par des chiffres incontestables, arrive à demander quatre classes en service et une classe dans les dépôts, ce qui fait cinq ans de service, sans lesquels il n'y aurait pas une élasticité suffisante.

Mais comme on ne peut maintenir tout le contingent sous les drapeaux, on a recours au moyen national du tirage au sort pour en renvoyer une partie dans ses foyers après six mois. C'est bien court; mais on essaie ici un système inconnu: il faut faire la part du pouvoir exécutif, et lui laisser le soin de régler les détails d'exécution.

Sans doute, sur ces points de détails les uns auraient préféré que telle disposition ne fût pas présentée, les autres que telle difficulté fût résolue autrement. Mais il vaut mieux, faisant abstraction à cet égard des opinions personnelles, suivre l'exemple qui nous a été donné de haut. (Très bien!)

Il est une disposition cependant que l'orateur trouve peu équitable. Il ne croit pas que l'on doive rendre l'individu responsable des malheurs dont l'enfant a été la victime, ni que celui qui ne sait ni lire ni écrire doive être privé du bénéfice des engagements anticipés. Il succombe déjà à des incapacités assez nombreuses sans que la loi en ajoute de nouvelles. Cette disposition n'est pas logique, car le jeune homme qu'elle repousse à dix-huit ans elle le prendra de force à vingt ans. C'est un principe funeste. Autrefois on disait: « privé de l'honneur de servir dans l'armée française. » Il ne faut point que ce soit une peine de servir sous le drapeau de la France, sous ce drapeau chéri autour duquel se sont ralliés pendant la guerre les défenseurs de la patrie; plus tard, pendant l'insurrection, alors que la guerre civile en avait arraché un lambeau pour s'en faire un drapeau, il a servi encore de ralliement, il a été longtemps l'emblème de la victoire, comme il est maintenant l'emblème de la concorde et de l'union.

En votant cette loi, en la discutant, en adoptant ses dispositions principales, la Chambre fera un acte viril. En dévouant nos enfants à la défense du pays, nous faisons un acte de patriotisme austère, de bon aloi, conforme à l'esprit de conservation dont cette Assemblée est animée. Le patriotisme efface les nuances quelque accusées qu'elles soient. Il faudra du temps, beaucoup de temps pour que cette loi produise tous ses résultats. C'est lentement et longuement que nous travaillons à notre réorganisation. Le caractère en est bien précisé, que nul en Europe et en France ne peut se méprendre sur nos vues et nos intentions.

Revue des Journaux

Patrie

Les souverains énergiques et fortement autoritaires ont fait les armées puissantes et disciplinées. Tous les souvenirs historiques s'éveillent à l'appui de cette vérité.

Ce qui a amoindri l'effectif de nos forces, c'est l'opposition, qui a entraîné violemment la Chambre à refuser les moyens d'exécuter les plans du maréchal Niel.

Ce qui a affaibli notre armée, ce n'est pas le gouvernement personnel, c'est la Chambre qui exigea le renvoi de 100,000 hommes en congé, malgré les protestations éplorées du ministère.

Ceux qui ont répandu dans l'armée l'indiscipline, la démoralisation, le mépris des chefs, la révolte contre le devoir, — c'est-à-dire un fléau mortel, précurseur de la défaite — sont-ils les agents du despotisme ? Non, ce sont les chefs du prétendu parti libéral, c'est l'opposition, c'est ce groupe d'hommes qui s'était acharné à tout démolir pour saisir le pouvoir au milieu des malheurs publics et de l'effarement général.

Ce sont les hommes du 4 septembre, en un mot, qui ont entrepris, par tous les moyens, de désorganiser le pays dont ils devaient accomplir la ruine, et de dissoudre l'armée dont ils avaient peur.

Telle est la vérité stricte: il importe que le public la connaisse et s'en souvienne. Nous appuyons notre affirmation par une preuve irrefutable.

Cette preuve, c'est la proclamation adressée à l'Armée par les députés de la gauche, le 5 mai 1870.

L'opposition y prêche aux soldats le licenciement des troupes, la liberté du citoyen, la désobéissance aux chefs, et leur apprend même très-clairement que les chefs désirent ce refus d'obéissance.

Dans cette proclamation révolutionnaire et dissolvante, on lit des passages comme celui-ci :

Si, au contraire, vous voulez reconquérir votre place au foyer, vos droits à la vie sociale; si vous croyez que la liberté est le premier des biens; si vous êtes las de servir de rempart à une politique que vous combattez vous-mêmes dès que vous ne serez plus soldats, etc., etc., vous voterez non.

Plus loin, l'invitation à la désobéissance prend une forme plus directe encore; on va jusqu'à dire aux soldats que les chefs sont du côté de la révolte, de la dissolution militaire : « Si vos chefs, leur dit-on, ne laissent point éclater leurs sentiments, pas plus que vous, ils n'ont à se féliciter du césarisme. »

La proclamation des députés de la gauche et de leurs amis révolutionnaires dit encore :

Eux, comme vous, peuvent répondre. Et parmi ceux qui vous commandent, les meilleurs ne gémissent-ils pas souvent de vous trouver plus pressés qu'ils ne voudraient à exécuter certains ordres qu'ils sont forcés de vous transmettre ? Ayez donc confiance les uns dans les autres.

Et sait-on qui a signé cette provocation publique à la révolte militaire, à la désorganisation de l'armée, à la dissolution de nos forces militaires ? Tous les hommes du 4 septembre et de la Commune.

Le groupe est le même !

Les signataires sont : Emmanuel Arago, Jules Favre, Crémieux, Jules Ferry, Glais-Bizoin, Esquiros, Delescluze, Garnier-Pagès, Duportal, Jules Grévy et Monsieur Jules Simon, ministre actuel de M. Thiers.

Les Prussiens et les hommes du 4 septembre se sont abattus à la fois sur la France. M. de Bismarck avait tout préparé pour abattre nos armées; la gauche avait tout mis en œuvre pour les démoraliser et les affaiblir. Ces deux ennemis ont vu sonner, le même jour, l'heure de leur succès.

Bien public.

Si l'on rapproche les déclarations de M. Rouher de la lettre de Napoléon III, on constate à quel point il est plus facile d'affirmer hautement ce qu'on appelle son droit, dans une lettre destinée à rester sans réponse, que de prouver ou même de proclamer ce droit quand on parle à la tribune et que la réplique est imminente.

Dans son discours du 21, M. Rouher constate à plusieurs reprises le droit souverain de l'Assemblée : « Vous êtes des juges politi-

ques, » dit-il, limitant ainsi ce droit; mais limiter c'est reconnaître; et la seule limite qu'il trace c'est celle qui doit toujours séparer le pouvoir politique du judiciaire. Non-seulement il reconnaît l'Assemblée comme juge mais aussi comme pouvoir constituant; il le déclare en termes fort clairs à propos des travaux de l'Assemblée qui ne seront pas achevés après le vote de la loi militaire.

Tout cela constitue une reconnaissance explicite de la souveraineté de l'Assemblée ? Cette Assemblée n'est-elle pas acceptée pour juge, et ses arrêts, comme ses décisions passées ou futures, ne sont-ils pas reconnus, ne doivent-ils pas être obéis et respectés par celui qui parle ainsi et par ceux au nom de qui il parle ?

Tout autre est le langage du souverain déchiré par un vote déjà ancien de l'Assemblée. Il ne reconnaît pas d'autre juge que le peuple réuni dans ses comices. Comment concilier ces deux attitudes contraires ?

Presse.

Si le dernier discours de M. le duc d'Audifret-Pasquier était autre chose qu'une éloquente et haineuse imprécation, s'il était l'expression sérieuse et réfléchie des sentiments et des convictions de la majorité, il devrait avoir une conséquence immédiate : la mise en accusation des derniers ministres de l'Empire.

La gauche républicaine avait très bien compris et spontanément saisi cette conséquence qui flattait ses passions. Dès le lendemain, l'un de ses chefs, M. Louis Blanc, avait soumis à ses collègues une proposition dans ce sens.

Nous reconnaissons que cette initiative n'était que la déduction rigoureuse de la logique révolutionnaire.

La proposition de M. Louis Blanc a été débattue dans la réunion de la gauche. On pouvait croire qu'elle serait unanimement acceptée. Mais après un long débat, elle a été ajournée, c'est-à-dire enterrée.

La mise en accusation des ministres de l'Empire amène nécessairement, fatalement, la mise en accusation des ministres du 4 septembre. L'une sans l'autre est une impossibilité morale et politique.

On peut donc dire que l'ajournement indéfini de la proposition de M. Louis Blanc n'est point un acte de conciliation et de raison; c'est un acte de prudence.

Les accusateurs ont très bien compris qu'ils deviendraient à leur tour des accusés.

Pays.

Quand on pense que toute la société française se trouve mise en péril par l'effronterie de quelques milliers à peine de coquins dont les théories incendiaires menacent la vie, les propriétés de la grande majorité de la nation, nous nous prenons à souhaiter l'honneur de balayer un jour ces immondices, ses scories démagogiques, dont les tas amoncelés encombrant la route de l'avenir et barrent le chemin à la France guérie de ses blessures et déjà prête à repartir !

C'est à ce point de vue que l'Empire apparaît aux épouvantés, à ceux qui se souviennent d'hier et qui pensent à demain, comme le seul gouvernement définitif qui saura mettre une digne aux flots révolutionnaires. L'Empire, incontestablement, s'est affaibli sous quelques rapports, mais il est un point sur lequel aucun système politique ne peut lui faire concurrence, c'est sur l'impitoyable répression des crimes de la rue.

Et voyez quel bizarre effet du sort ! L'Empire de 1852 n'est revenu que porté par la légende militaire. L'Empire qui reviendra, car il reviendra, aura pour raison d'être, la confiance aveugle dans le châtement des coquins.

Une première fois venu sur l'appel du clairon guerrier, l'Empire, cette fois-ci, paraîtra précédé de la musette pacifique des champs.

C'est à cause des victoires de Napoléon Ier que Décembre vit arriver l'Empire. C'est à cause des dix-huit années d'une paix profonde, d'une paix dont on n'avait pas d'exemple depuis cent ans, que l'Empire sera rappelé par l'assentiment populaire.

Car les conservateurs, tout en reconnaissant ces fautes de l'Empire que notre loyauté n'a jamais contestées, sont tous d'accord sur la conduite qu'il tiendra vis-à-vis des radicaux.

Paris-Journal.

Nous avons été battus, parce que nous

méritons de l'être. La figure que nous avons faite à la fortune contraire montre que nous n'aurions pas été dignes de la victoire. Le commandement et l'organisation ont manqué en haut; l'obéissance et la discipline en bas; l'instruction a fait défaut à tous les étages. Avant tout, il s'agit donc de faire les lois de réorganisation, c'est-à-dire de la seule résurrection qui soit aux mains des hommes. Il nous faut revivre militairement, moralement, socialement. La loi sur l'armée et la loi sur l'instruction, voilà les moyens à notre portée. Voilà donc la tâche qui s'impose à la Chambre, sur le premier plan. Tout le reste est tempêtes funestes ou hors-d'œuvre. Il y a aussi la loi électorale, qui doit être le couronnement de l'édifice et comme le testament de cette Assemblée, à laquelle il ne manque, pour être souveraine de fait comme de nom, que la souveraineté d'elle-même. Loi électorale, loi militaire, loi sur l'instruction, tels sont les travaux en dehors desquels nous ne voyons pour nos députés que fièvres ou sommeils. L'heure présente est décisive et ne comporte pas les hors-d'œuvre.

Courrier de France.

Le principal organe des incendiaires de Paris, le Radical, fait enfin un aveu qui détermine d'une façon définitive un point jusqu'ici contesté de l'histoire contemporaine.

Dans un article sur les Exécutions, ce journal déclare que Serizier, Boie et Boudin ont été condamnés POUR AVOIR SUIVI LES ORDRES DE CE QU'ILS CONSIDÉRAIENT COMME UN POUVOIR CONSTITUÉ.

Il est donc établi par cet aveu du Radical que les horribles et lâches assassinats pour lesquels ces misérables ont subi la peine de mort avaient été décidés et ordonnés par la Commune.

Chronique locale et méridionale.

Commission départementale.

Fin de la séance du 10.

M. l'inspecteur de l'assistance publique demande à être autorisé, dans un but d'économie, à employer pour ses tournées les imprimés qu'il a en grande quantité dans ses bureaux, au lieu du modèle n° 3, fourni par la circulaire ministérielle du 3 août 1869 en adoptant cette proposition, la Commission permettrait à l'inspecteur de réaliser une double économie.

1° Celle qui résulterait de l'emploi d'imprimés fort coûteux et aujourd'hui hors d'usage, si l'on s'en tenait strictement à la circulaire.

2° Celle qui est la conséquence de la non impression des bulletins, modèle n° 3, qui sont du prix de 0 fr. 10 c. l'un, impression qui occasionnerait une dépense de quarante-cinq francs environ, par an.

Cet agent demande aussi à être autorisé à envoyer deux fois par an seulement, des bulletins de renseignement, n° 1 et 2, aux comités de patronage, au lieu de quatre fois, d'après les exigences de la circulaire; il se fonde sur ce que, faisant des tournées de six mois, en six mois, il prendra dehors ses renseignements personnels, l'avis des membres du comité de patronage, sur la situation de chacun des enfants, et cet avis verbal lui paraît faire double emploi avec les renseignements écrits du comité.

Le prix des bulletins est plus élevé que celui des bulletins de tournées. Cette économie sera par conséquent plus importante que celle déjà signalée plus haut.

La Commission considérant que le service de l'assistance publique est une charge très lourde pour le budget du département, qu'il y a par suite, lieu de rechercher tous les moyens de les alléger, est d'avis, en ce qui touche les bulletins de tournées de l'inspecteur, qu'il y a lieu d'employer les imprimés déjà existants, sauf à accepter le modèle n° 3, prescrit par la circulaire ministérielle aussitôt après l'équipement des imprimés existants.

En ce qui touche les bulletins, modèle nos 1 et 2, la Commission, reconnaissant que lors de sa tournée dans les communes pour visiter les enfants, M. l'inspecteur n'a pas besoin de recevoir les notes écrites sur les enfants qu'il voit lui-même, est d'avis qu'il y ait lieu de l'autoriser à n'envoyer des bulletins que deux fois par an.

La Commission départementale approuve le compte présenté par M. Pignères, imprimeur à Cahors s'élevant à la somme de 145 fr., pour impression des procès-verbaux de la commission départementale, savoir : cent brochures composées de 3 feuilles, à 40 fr. l'une, ci. 120 f. Couvertures. 25

La commission approuve le compte présenté par

le même, pour l'impression du règlement et des lois sur les Conseils généraux, s'élevant à cent soixante-quinze francs, savoir : cent brochures composées de trois feuilles trois quarts, à 40 francs l'une, ci. 150 fr. Couvertures. 25

La commission alloue à la commune de Montcaumon, à titre de secours, une somme de deux cents francs, pour l'aider à subvenir aux frais de réparation à exécuter à l'école des filles de la commune, dont l'espace est insuffisant pour contenir tous les enfants qui fréquentent l'école.

La commission approuve le compte présenté par M. Brassac, pour impression de quarante exemplaires de chacun des trois questionnaires adressés aux Conseils généraux, au prix convenu de 30 fr. à prendre sur les dépenses imprévues de l'exercice 1872.

La commission décide que les procès-verbaux des séances du Conseil général et de la commission départementale seront donnés à l'adjudication entre tous les imprimeurs du département. Quant aux rapports du Préfet, ils seront adjugés aux imprimeurs de la ville de Cahors, attendu que M. le Préfet peut avoir à opérer des corrections jusqu'au dernier moment, chose qui deviendrait impossible si l'imprimeur n'habitait point la ville.

La séance est levée à cinq heures et demie. Le secrétaire, Signé : LABORTE.

M. le Préfet du Lot est entré franchement dans la voie de l'adjudication en ce qui concerne les impressions payées sur les fonds départementaux.

Les économies réalisées sont assez notables pour qu'il ait à s'en féliciter.

Une nouvelle adjudication a eu lieu aujourd'hui, Jeudi.

La mise à prix était fixée à 90 fr. Le travail a été adjugé à 29

Economie. 61 fr.

Pourquoi M. le Préfet, qui peut se rendre compte aujourd'hui de la justesse de nos conseils, ne fixait-il pas à 3 centimes la ligne d'annonces judiciaires et administratives ?

Nous regrettons que cette source d'économies pour les justiciables et le département ait été négligée.

AVIS

Le Journal du Lot, très-répandu et le seul du département paraissant trois fois par semaine, publie les annonces judiciaires et administratives à 3 centimes la ligne de 45 lettres et au-dessus. Il imprime, au même taux, les placards judiciaires.

Dépôt d'Étalons à Villeneuve-sur-Lot

Monte de 1872.

Station de Cahors.

La station des étalons de dépôt de Villeneuve-sur-Lot, établie à Cahors, est composée cette année, de deux beaux étalons, l'un anglo-normand et l'autre pur sang arabe.

MM. les propriétaires sont prévenus que la monte restera encore ouverte jusqu'au 30 juin prochain.

Cahors, le 28 mai 1872.

Le chef de la Station,

LALANNE.

Le nouveau modèle de chaussure pour l'infanterie vient d'être définitivement adopté au ministère de la guerre par la commission d'habillement présidée par le général Lhérier. Le soulier actuel sera remplacé par le brodequin.

Le nouveau brodequin, de la hauteur d'une demi-botte, est ouvert sur le côté interne. Il se referme au moyen d'un lacet à demeure qui permet, sans que l'homme ait besoin de le passer ou de l'enlever des ceillots, de fixer la chaussure très-rapidement.

La guêtre est complètement supprimée.

Nous lisons dans le Journal de Bordeaux :

Nous avons dit, il y a quelques jours, que le conseil de l'ordre des avocats de Bordeaux s'était réuni en plusieurs séances pour juger la conduite de M^e X..., avocat, fort connu dans les clubs et réunions publiques, et qui était compromis dans l'affaire des correspondances illicites, échangées par la bande Zaleski et co.

Cette conduite de l'avocat, qui a manqué à

ous ses devoirs professionnels, avait déjà été blâmé à la cour d'assises par l'honorable président, M. Brochon.

Hier, le conseil de l'ordre a statué sur le cas de M. X..., et après d'assez longs débats, a prononcé contre lui la peine de la suspension pendant trois mois.

Les commandants des divisions militaires et les préfets ont été priés par le ministre de la guerre de lui indiquer les terrains propices à l'établissement de champs de tir d'artillerie.

Les villes et les départements sont admis à présenter des offres de concours à la création de ces nouvelles écoles d'artillerie.

Le 27 courant, un malheureux accident est survenu au boulevard Nord, maison Breil. Le sieur Astruc, Jean, âgé de 56 ans, maçon, travaillant sur un échafaudage de 4 mètres d'élévation, au récrépissage d'un mur et ayant mal assujéti un pied, il a perdu l'équilibre et est tombé. On l'a relevé évanoui et contusionné, porté immédiatement à son domicile, M. le docteur Ausset a pu constater que son état était sans gravité.

Dans la nuit du 27 courant, deux jeunes filles de mauvaise vie ayant occasionné du scandale dans la rue Ste-Claire, à Cahors, ont été conduites à la chambre de sûreté par les sergents de ville et procès-verbal a été dressé contre l'aubergiste de cette rue qui les avaient reçues.

La régie va, dit-on, mettre en vente dans tous les débits une nouvelle qualité de cigares, que les consommateurs pourront se procurer par paquets de dix, au prix de 75 centimes le paquet.

On lit dans le Périodique :

Une neige très abondante est tombée à Nontron dans la nuit de dimanche à lundi. Elle a été très épaisse dans le nord de l'arrondissement, où elle a versé les seigles et rompu plusieurs arbres.

La neige est également tombée à Dragnignan, dans le Var, un pays chaud s'il en fut ! A Toulouse, il a plu des têtards. C'est à n'y plus rien comprendre, et je crois que nous approchons de la fin du monde.

Nous rappelons aux personnes intéressées, que c'est à partir de samedi dernier, 25 mai, que les anciens papiers de toute nature non contrefaits sont considérés comme complètement hors d'usage et sans valeur, et qu'il ne pourra plus être fait, sans convention, aucun acte ou effet de commerce sur ces papiers, quel qu'en ait été le prix.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 18 Mai 1872.

Mathématiques élémentaires.

Narration française : 1 Rigal, 2 Constanti.

Philosophie.

Physique : 1 Gilles, 2 de Colomb.

Rhétorique.

Vers latins : 1 Romec, 2 Deloncle.

Seconde.

id. 1 Depeyre, 2 Baramy.

Troisième.

id. 1 Rives, 2 Valmary.

Quatrième.

Anglais. 1 Ircs, 2 Mazeillié.

Cinquième.

id. 1 Cavaillié, 2 Cantarel.

Sixième.

id. 1 Castagné, 2 Lagaspie.

Septième.

Orthographe : 4 Nouvelles, 2 Verdier.

Huitième.

id. 1 Valat, 2 Verdy.

Enseignement secondaire spécial.

Deuxième année.

Histoire et Géographie : 1 Couture, 2 Carlin.

Première année.

id. 1 Dissès, 2 Constans J.-B.

Année préparatoire.

id. 1 Bonnet, 2 Beulegues.

Classe préparatoire. — Première division.

Orthographe : 1 Gayet, 2 Labie.

Deuxième division.

id. 1 Castagné, 2 Deltrieu.

Troisième division.

id. 1 Courlet, 2 Gratacap.

Le Proviseur, RICHARD.

Voici venir un temps où les piqûres d'insectes, tels que guêpes, frelons, abeilles, taons, cousins, pûces etc. deviennent très fréquentes.

Il importe donc d'indiquer un moyen pratique pour atténuer ces sortes d'accidents. Pour cela, il suffit de frotter la partie blessée avec un poireau; l'enflure est aussitôt conjurée, la douleur n'a pas même le temps de naître, ou, si elle a commencé, elle se transforme, comme par enchantement, en un véritable plaisir!

Comme toutes les découvertes, celle-ci est due au hasard. Un chien, piqué au nez par une guêpe, s'en alla droit au potager de son maître et, après avoir lacéré avec ses griffes un poireau, il s'en frotta le nez; l'enflure et la douleur disparurent rapidement.

La nature est remplie de remèdes aussi simples et aussi efficaces.

Nous lisons dans le *Messenger de Toulouse* :

Le Roussillon nous apporte le récit de faits d'une grande gravité qui se sont passés à Sorède (Pyrénées-Orientales).

Lundi, écrit-on à ce journal, la procession qui a lieu tous les ans à pareil jour, rentra à trois heures du soir, dans l'église de Sorède.

Arrivée sur la place, elle se voit barrer le passage par un groupe au milieu duquel se trouvaient plusieurs notables de Sorède. Le curé obtint avec peine qu'on ouvre les rangs et qu'on laisse la procession rentrer dans l'église.

Mais bientôt, on barre de nouveau le passage avec des tables prises au café; et au moment où M. le chanoine Garreix qui présidait la cérémonie, escorté de M. le maire et de deux gendarmes, arrivait en face du café Cavaillié, les cris les plus séditieux et les plus scandaleux se font entendre : « Ne laissez pas passer ! A bas le Christ ! A bas les gendarmes ! Vive la Commune ! »

Les trois hommes qui portaient le Christ furent arrêtés par un individu bien connu dans la localité qui proféra contre eux les plus grossières menaces.

La procession réussit pourtant à se frayer un passage, grâce à l'attitude de la gendarmerie et de la partie saine de la population, à la tête de laquelle était le maire.

Il y avait là évidemment un dessein arrêté d'avance, un complot prémédité en vue duquel les frères et amis s'étaient donné rendez-vous à Sorède. Les gendarmes, qui ignoraient ces projets, étaient en très-petit nombre; mais une portion considérable de la bonne population de Sorède les a si bien soutenus par son attitude énergique, que force est restée à l'autorité.

La conduite du maire est digne des plus grands éloges.

Les mauvais sujets, qui avaient espéré mieux, étaient mécontents, et on les voyait s'adresser mutuellement de sanglants reproches. Ils voulaient prendre, vers le soir, leur revanche. Mais le maire fit venir les hussards de Laroque, et grâce à cette mesure, la tranquillité n'a plus été troublée.

La meilleure preuve que la précaution prise par le maire était bonne, c'est que les hussards trouvèrent et laissèrent sur la route une bande 100 à 150 forcenés se dirigeant vers Sorède.

De pareils faits se passent de tout commentaire. Il y a là un symptôme caractéristique de l'état des esprits dans notre Midi et des haines odieuses qui grouillent dans l'âme des révolutionnaires. Le mot d'ordre a été donné par les agents de la Commune et de l'Internationale, et ce mot d'ordre n'est que trop suivi. On veut arracher la foi du cœur des populations rurales.

Pour atteindre ce but infernal tous les moyens sont bons : insultes publiques aux choses religieuses, funérailles sans ministres du culte, calomnies contre les croyances les plus respectables, appels à la violence et au désordre, prédications athées, rien n'est négligé. Et tout cela à la barbe des autorités qui ne montrent pas toujours malheureusement l'énergie du maire de Sorède !

Il est temps que l'Assemblée se décide à prendre des mesures énergiques pour mettre un terme à cette effrayante propagande. Sans quoi nous assisterons sous peu à la plus horrible des jacqueries dont l'histoire fasse mention. Il est temps aussi que les conservateurs, au lieu de récriminer sans cesse les uns contre les autres, s'unissent contre l'ennemi commun. Le mal gagne chaque jour du terrain, et il arrivera une heure, si l'on s'endort ainsi dans l'apathie et l'indifférence, où la barbarie

se ruera, sauvage et indomptable, contre la civilisation.

Simon BRUGAL.

PROBABILITÉS DU TEMPS POUR LE MOIS DE JUIN.

La direction des forces ne changeant pas, le mois de juin aura à peu près la même physionomie que le mois de mai sur la France et sur les pays limitrophes.

Temps variable, accidenté, orageux, plutôt humide que sec, avec ciel souvent couvert. Variations brusques de température, radiation solaire vive (1^{re} et 2^e dizaines); nuits fraîches, orages violents, principalement vers les 3, 9, 18, 21. (Grêle, trombes d'eau, crues locales.) Multiplicité des insectes. Maladies épidémiques, occasionnées par les changements brusques de température.

Les cultivateurs doivent profiter des éclaircies de courte durée, qui se produiront entre les époques critiques indiquées ci-après, pour effectuer les travaux agricoles.

Dépression barométrique, avec vent, grains ou orages, suivant les contrées, vers les 3, 6, 9, « 15, » 18, « 21, » (24), « 28. »

Les dates placées entre parenthèses sont douteuses. Celles mises entre guillemets présenteront les plus fortes perturbations. Ces époques sont à redouter pour les marins.

Périgueux, 22 mai 1872.

Nick.

INFORMATIONS

Nouvelles d'Espagne.

On écrit de Madrid à l'*Avenir national*.

« A Madrid, le député Fernand Garrido, directeur et fondateur de la *Révolution sociale* vient d'être emprisonné et mis au secret.

Saint-Sébastien, 25 mai, 10 h. 30 m. du matin.

Le bruit circule qu'aux termes des conditions imposées par les insurgés, don Carlos reprendrait le titre d'infant, avec liberté de résider en Espagne, et recevrait une subvention annuelle de 4 millions de réaux.

Le courrier de Madrid n'est pas arrivé.

Nous empruntons aux journaux carlistes les nouvelles suivantes :

Les détails arrivent chaque jour sur les combats d'Elgueta et d'Onate; ils permettent de tirer des derniers événements survenus en Biscaye cette conséquence; que les troupes d'Amédée n'ont pu y dominer le mouvement, que les provinces basques sont toujours au pouvoir des carlistes, et que Serrano est traqué dans la vallée de l'Enaz.

Continuant leur mouvement dans la Navarre, où il n'ont à faire qu'au général Moriones, les insurgés, commandés par Garaza, se préparent à un combat sous les murs de Pampelune. Caraza a cessé de reculer devant son adversaire, après avoir jugé prudent de retarder sa marche en faisant sauter le viaduc de Mavalles en Biscaye.

De Pampelune, les carlistes se dirigeront vers l'Aragon par Rancal et Ochagarie, espérant fatiguer les troupes d'Amédée par ces courses pénibles.

De son côté, Tristany, quittant la Catalogne, va renforcer les bandes navarraises.

Après Pampelune, c'est sur la frontière d'Aragon que les carlistes vainqueurs ou vaincus accepteront de nouveau la bataille.

Le parti de cavalerie carliste qui se formait depuis plusieurs jours dans le faubourg Gracia, à Barcelone, a quitté cette ville sans être inquiété, sous le commandement du colonel Font. Il se dirige sur Urgel et Puyceda.

Caravaca, Cehegin et Murcie se sont soulevés; Burgos s'est prononcé contre Amédée.

Dernières nouvelles

Versailles, 29 mai, 5 h. 15 m. soir.

Au début de la séance, gros incident très-dramatique.

Hier, en réponse à M. le colonel Denfert-Rochereau, qui, au milieu d'une indignation très-vive, avait parlé contre l'obéissance passive de

l'armée, M. le général Changarnier avait énergiquement flétri une pareille opinion. Faisant allusion à M. le colonel Denfert, qui, paraît-il, n'aurait jamais paru sur les glacis de Belfort, malgré la belle défense de cette place, M. le général Changarnier avait commencé par ces mots : « Quoique je n'ai pas habité pendant le siège une casemate de Belfort... »

M. le colonel Denfert a protesté aujourd'hui contre cette allégation, et s'est justifié en répétant une interruption de M. Laurent-Pichat, qui avait dit au brave et illustre général Changarnier : « Vous vous appelez Metz; nous nous appelons Belfort. »

M. le général Changarnier, malgré ses quatre-vingts ans, a bondi à la tribune, couvert par les applaudissements de la majorité et par les plus odieuses vociférations des rouges.

« Je m'appelle modestement Changarnier, a dit notre glorieux vétéran. (Tonnerre d'applaudissements), volontaire à l'armée du Rhin, sans grade et sans solde; j'ai partagé les épreuves et les douleurs de nos soldats, et je suis étranger à la capitulation. (Les trois-quarts de l'Assemblée se lèvent et acclament le général). Je confirme ce que j'ai dit sur Belfort, en condamnant une doctrine destructive de toutes les armées. »

Désignant alors du geste le colonel Denfert, le général Changarnier s'écrie : « Ce que j'ai dit, je le maintiens, et je le maintiendrai, entendez-le bien, ici et partout, partout, partout. »

Le général est descendu de la tribune au bruit des bravos, mais poursuivi par les murmures de la gauche. L'attitude de cette partie de l'Assemblée a été telle, qu'un de ses membres, M. Duvergier de Hauranne, a quitté violemment sa place et est allé s'asseoir à droite, à côté du général Changarnier, en lui pressant la main, et en lui disant : « Général, c'est infame, je demande à m'asseoir près de vous. »

Après cet incident, la séance a été interrompue.

M. le général Guillemaut prononce son discours, peu écouté, mais plein de bonnes observations.

Mgr l'évêque d'Orléans monte à la tribune. L'éloquent Prélat constate qu'il est beau et nécessaire, de voir toute la jeunesse se lever pour défendre la Patrie, c'est-à-dire les foyers et les autels, l'honneur et la civilisation, toutes les grandes affections de la nature et de la foi.

La Prusse, dit-il, a le service obligatoire, l'instruction obligatoire; mais elle n'est pas la première nation du monde. Elle est la première caserne du monde. J'ai peine à m'accoutumer à entendre dire sans cesse que nos vainqueurs ont toutes les vertus, parce qu'ils ont fait de leur pays un grand arsenal et un camp. Je n'admire pas une nation qui se jette sur une autre. Je ne partage pas l'opinion de Voltaire, disant :

C'est du Nord, aujourd'hui, que nous vient la lumière.

Pour qu'une nation toute armée ne devienne pas, suivant la parole de M. Thiers, une nation de barbares, il faut prendre les précautions nécessaires, et se garder de toucher à l'âme de la France. La commission a-t-elle réussi à trouver ces précautions? Je doute, j'hésite, et je vous exprime mes inquiétudes.

L'orateur appelle l'attention sur les articles 54 et 57. Ces articles établissent des exceptions en faveur des bacheliers es-lettres et autres, qui pourront servir un an seulement, en contractant un engagement conditionnel. Ils accordent des sursis aux élèves des écoles de droit et de médecine. D'après Mgr. Dupanloup, ces articles doivent être modifiés.

Le discours du vaillant Evêque a été admirable jusqu'au bout. Il est impossible d'en donner l'analyse : cela est trop beau et trop grand : vous le reproduirez certainement dans le *Journal du Lot*. Mgr. Dupanloup veut que les réglemens militaires garantissent la pratique de la religion, afin que le soldat parti chrétien du sein de sa famille puisse dire en embrassant, au retour, son père et sa mère : « Je reviens chrétien. »

Bourse de Paris.

Paris, 28 Mai 1872, soir.

Rente 3 p. o/o	55,30
— 4 1/2 p. o/o	79,00
— 5 p. o/o	86,80

ANNONCES

COUR D'APPEL D'AGEN

DÉPARTEMENT DU LOT

EXTRAIT

Des minutes du Greffe du Tribunal de 1^{re} instance de Cahors.

Par arrêt de la Cour d'assises du département du Lot, en date du 23 mai 1872.

Le nommé Tachard, Louis-Hilaire-Henri-Valère, âgé de 40 ans, profession de notaire, né et domicilié à Montcuq, arrondissement de Cahors (Lot) en fuite, déclaré coupable de nombreux abus de confiance et d'un grand nombre de faux en écriture privée, a été condamné par

contumace à la peine de dix ans de réclusion, à cent francs d'amende et aux frais de la procédure, en vertu des articles 408, 150, 147, 151, 164 du code pénal, 365, 472 du code d'instruction criminelle.

Vu par nous, Procureur de la République près le tribunal de 1^{re} instance de Cahors.

VICTOR VALETTE.

Pour extrait conforme, délivré à la requête de Monsieur le Procureur de la République.

Pour le Greffier en chef du Tribunal de 1^{re} instance de Cahors :

Le Greffier-Commis assermenté,

ANDRIEUX.

Le Temps annonce qu'il donne à tous ses abonnés nouveaux tout ce qui a paru du beau roman de Georges Sand: Nanon, dont il poursuit et va terminer la publication, et en

même temps l'analyse complète (avec reproduction des principales dépositions) de l'enquête parlementaire sur les événements du 18 mars. — Bureaux: Faubourg Montmartre, 10. — Trois mois, 17 fr.

LE TOUR DU MONDE

Nouveau Journal hebdomadaire des voyages

Publié sous la direction de N. Edouard Charton

AVIS DES ÉDITEURS

La publication du Tour du monde, que les éditeurs avaient dû interrompre au mois de septembre dernier, à la suite de nos premiers désastres, a repris son cours, le 18 juin 1871, par la mise en vente de la livraison 560. — A dater de ce jour-là et jusqu'à fin décembre prochain, c'est-à-dire jusqu'à l'achèvement de la onzième année, il paraîtra une livraison seu-

lement par quinzaine, le Samedi; mais, à partir de janvier 1872, la publication redeviendra hebdomadaire comme avant.

L'impossibilité de regagner le temps perdu en publiant plusieurs livraisons par semaine, la crainte aussi d'imposer les souscripteurs, en leur demandant trop à la fois, a déterminé les éditeurs à adopter cette modification temporaire dans la périodicité de leur journal. Le onzième volume en cours de publication portera la date de, 1870-1871.

Les abonnés, servis directement par la poste n'ont point à se préoccuper de cette mesure; ils recevront un nombre de livraisons proportionné à la durée de leur abonnement.

Hénies, Goutte et Maladies de la Vessie.

En écrivant au Gué (Vendée) à M. le docteur Paquet.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

En Vente chez tous les libraires

LES RURAUX

(Dialogue entre un Maire et un Candidat à la députation.)

Brochure politique de 40 pages

par Léon VALÉRY, de Lalbenque

20 centimes.

ENVOI FRANCO PAR LA POSTE

: 25 centimes.

En vente à la Librairie J.-U. CALMETTE, à Cahors

LA QUESTION MILITAIRE EN 1871

Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT

Brochure grand in-8° de 412 pages..... 1 fr.

A. BERGON ET C^{ie}

Tailleurs, rue des Boulevards, à Cahors.

Préviennent les pères de famille qui ont des enfants au Lycée, qu'ils se chargent de fournir le costume complet, avec képi, col et gants, à prix réduit.

SAVOIR : Pour la 1^{re} et 2^e tailles, 70 fr. — Pour la 3^e et 4^e tailles, 60 fr.

FLEURS ARTIFICIELLES

MAIRIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Galerie de Fontenille, boulevard Nord.

Bouquets d'église et de fête votive. — Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médailles. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur. — Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX: 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.



PLUS DE CHEVAUX COURONNES!! Guérison prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil, par le Repareur Français. Flac. de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instr. Dépôt gén.: Pharm. FRICARD, aux Terres, 47, Paris. Se trouve dans les Pharmacies.

Plus de teintures progressives

MIXTURE ORIZALINE VÉGÉTALE

(Un seul flacon) DU DOCTEUR JAMES SMITHSON (Un seul flacon) RAMÈNE INSTANTANÉMENT LA COLORATION NATURELLE AUX CHEVEUX ET A LA BARBE POUR BLOND, CHATAIN, BRUN ET NOIR

Pas besoin de laver avant, ni après. L'application est des plus simples, le résultat est immédiat; ne tache pas la peau et ne peut jamais nuire à la santé.

La boîte, avec peigne et brosse: 6 fr. — Le flacon seul: 5 fr.

LOTION VÉGÉTALE SMITHSON

Pour nettoyer et préparer les cheveux et la barbe à recevoir l'Orizaline et en assurer la réussite. — Le flacon, avec brosse: 2 fr.

Dépôt général pour la vente en gros à la maison L. LEGRAND, parfumeur, 207, rue Saint-Honoré, à Paris.

Et chez tous les parfumeurs et coiffeurs de la France et de l'étranger.

A VENDRE D'OCCASION

UN BEAU PHAËTON

Roue à patente double, un Bréach neuf et autres voitures; Harnais neufs, fins et ordinaires; et d'occasions, Sells, Brides et tout ce qui concerne la Sellerie de tout bien bon marché. L'on se charge de tout ce qui concerne la partie de Carrosserie.

S'adresser à M. Emile Escudé, carrossier, galerie de Fontenille, à Cahors.

CAFÉ DES GOURMETS

C'est là un de ces rares produits pour lesquels la faveur du public ne s'est jamais démentie, et qui, marqués de premier ordre, toujours distingués des produits analogues, ne peuvent renier leur passé et restent d'une qualité qu'on chercherait vainement dans leurs imitateurs.

Les sortes dont se compose le Café des Gourmets sont les plus délicates et les plus recherchées, le produit des meilleures récoltes des plantations les plus estimées. Les soins exceptionnels qui président à sa torréfaction, la garantie qu'il est exempt de tout mélange de chicorée ou autres substances indigènes expliquent sa supériorité incontestée. Les procédés de concentration auxquels il est soumis en font en outre un produit éminemment économique.

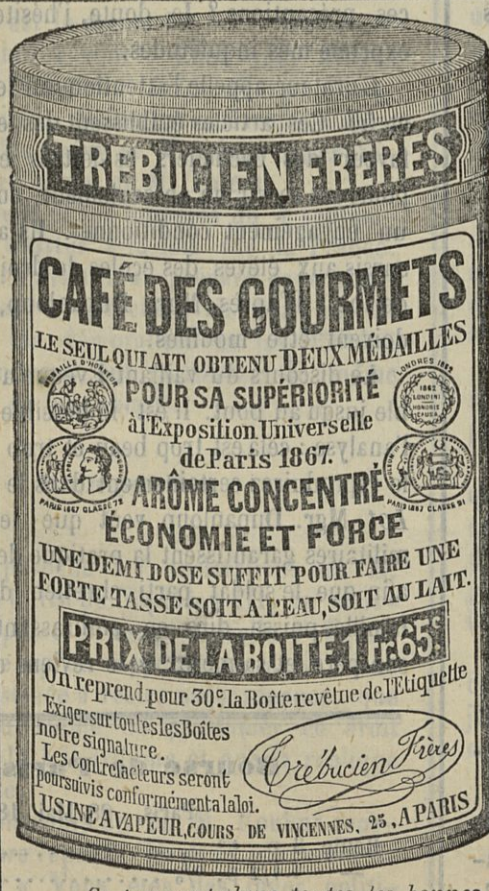
Une Médaille d'honneur à l'Exposition Universelle de Londres 1862. — Deux Médailles à celle de Paris 1867, en proclamant la supériorité du Café des Gourmets, n'ont du reste fait que consacrer le sentiment public qui l'avait partout hautement reconnue et appréciée.

Pour se mettre à l'abri des imitations ou des contrefaçons du Café des Gourmets, les consommateurs doivent exiger que toutes les boîtes soient scellées d'une bande au nom des producteurs, et portent sur l'étiquette leur signature.

LES CHOCOLATS ET LES TAPIOCAS

DES GOURMETS ET DE LA COMPAGNIE EUROPÉENNE

provenant de la même Usine, et entourés de soins aussi recherchés que le Café des Gourmets, offrent comme lui les plus sérieuses garanties d'une qualité exceptionnelle.



Se trouvent dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie, de Confiserie et de Comestibles.

COUDRON DE GUYOT

LIQUEUR CONCENTRÉE ET TITRÉE

M. Guyot est parvenu à enlever au goudron son acreté et son amertume insupportables et à le rendre très-soluble. Mettant à profit cette heureuse découverte, il prépare une liqueur concentrée de goudron, qui, sous un petit volume, contient une grande proportion de principes actifs.

Le Goudron de Guyot a donc tous les avantages de l'eau de goudron ordinaire, sans en avoir les inconvénients. Il suffit d'en verser une cuillerée à café dans un verre d'eau pour obtenir à l'instant un verre d'excellente eau de goudron sans goût désagréable. Chacun peut ainsi préparer soi-même son eau de goudron au moment du besoin, ce qui offre économie de temps, facilité de transport et évite le manie-

ment si désagréable du goudron.

Le Goudron de Guyot remplace avec avantage bien des tisanes plus ou moins inertes, dans les cas de rhumes, Bronchites, toux, catarrhes.

Le Goudron de Guyot est recommandé dans les maladies suivantes :

EN BOISSON. — Une cuillerée à café pour un verre d'eau, ou deux cuillerées à bouche par bouteille:

- BRONCHITES
CATARRHE DE LA VESSIE
RHUMES
TOUX OPINIÂTRE
IRRITATION DE POITRINE
COQUELUCHE
MAUX DE GORGE

EN LOTION. — Liqueur pure ou étendue d'un peu d'eau.

- AFFECTIONS DE LA PEAU
DÉMANGEAISONS
MALADIES DU CUIR CHEVELU

EN INJECTION. — Une partie de liqueur et quatre parties d'eau. (efficacité toute spéciale.)

- ÉCOULEMENTS ANCIENS OU RÉCENTS
CATARRHE DE LA VESSIE

Le Goudron de Guyot a été expérimenté avec un véritable succès dans les principaux hôpitaux de France, de Belgique et d'Espagne. Il a été reconnu que, par les temps chauds, il constitue la boisson la plus hygiénique, et surtout pendant les temps d'épidémie. Une instruction accompagne chaque flacon.

Prix du flacon: 2 francs

Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien, et dans la plupart des pharmacies.